

En ce jour de rentrée des classes, une délégation FORCE OUVRIERE a répondu à l'invitation de notre Directrice pour une désormais fameuse réunion « bilatérale ». La Directrice était accompagnée du responsable du pôle Stratégie-Moyens-Maîtrise d'activité. La réunion s'est déroulée au 5ème étage du bâtiment de la Direction et a duré 3 heures dans un climat tropical en cette journée très ensoleillée.

Agenda
social de la
DDFIP 86



En ouverture, la Directrice nous a détaillé l'agenda social local du dernier quadrimestre 2023 : Comité Social d'Administration, Formation spécialisée, groupes de travail,...les occasions d'afficher nos désaccords ne manqueront pas.

Puis la Direction a listé quelques sujets d'actualité qui lui tiennent plus particulièrement à coeur :

GMBI
(Gérer Mon
Bien
Immobilier)
et Taxe
foncière



Après le tsunami GMBI, la Direction se dit vigilante sur la forte sollicitation des services d'accueil liée à la campagne des avis de taxe foncière, notamment avec la hausse de 7 % des bases fiscales et la gestion des consistances des locaux. Concernant GMBI, l'amende pour non déclaration ne sera pas appliquée cette année et la DG organise un retour d'expérience au niveau national sur le déploiement calamiteux de cette belle innovation. On a hâte d'en voir le résultat.

Accueil et
« SIP de
demain »



L'accueil sous toutes ses formes (guichet, téléphonique, numérique) et notamment dans le cadre de l'opération « SIP de demain » est à l'agenda de la DGFIP. L'objectif affiché est de pouvoir à terme traiter toutes les questions des usagers, sur tous les sujets (impôts, amendes, secteur local) dans n'importe quel point de la DGFIP. La Direction souhaite une plus grande modularité et flexibilité de notre accueil pour faire face aux pics de charge.

Pour FO DGFIP 86, il est plus que temps d'étendre l'attribution de la prime d'accueil aux agents en charge de l'accueil téléphonique.

Nous sommes revenus sur la situation du SIP avec -4 emplois au 1^{er} septembre 2023 et des ambitions de la Direction toujours plus hautes (volonté d'augmenter le nombre d'accueil sur rendez-vous par exemple) alors que nos moyens sont en baisse.

Concernant le secteur public local, la Direction souhaite développer le partenariat avec les collectivités (Contrôle Hiérarchisé de la Dépense, Contrôle Allégé en Partenariat, engagement partenarial....) et en matière de contrôle fiscal, elle juge que nos résultats sont bons.

Nous sommes revenus sur la situation préoccupante du SGC de Poitiers Extérieur avec -5 emplois au 1^{er} septembre 2023 et un renouvellement important de l'équipe. La Direction se dit également préoccupée et a demandé à la DG la création de 4 emplois (1A et 3 B) dans le cadre du dispositif de la prime d'attractivité sur le site de Saint Louis. Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur le sujet de ce poste comptable lors de l'examen du rapport de visite qui sera normalement présenté lors de la prochaine Formation Spécialisée (l'ex CHS-CT).

Concernant le futur siège de ce SGC à Neuville-de-Poitou, la Direction doit rencontrer prochainement les élus de la Communauté de Communes du Haut-Poitou. Si l'échéance de 2026 pour la livraison du futur bâtiment n'a pas changé, il semble que le dossier patine sérieusement. L'emplacement est choisi, mais c'est bien tout.

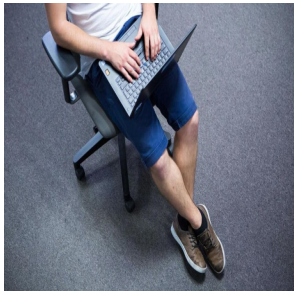
Immobilier



En matière de travaux immobiliers, la Direction prévoit la réalisation d'une étude acoustique sur le site de Slovénie et une étude ergonomique pour le SFACT (service facturier) de Loudun.

Nous sommes revenus sur les travaux portant sur le chauffage des sites de Montmorillon et de Civray : la Direction se dit confiante pour le premier où tout devrait être prêt pour l'hiver. En revanche, concernant Civray, l'optimisme est nettement moins élevé. Le devis est en attente de validation par la DG et des mesures sont envisagées pour aménager les postes de travail au moins pour les mois de novembre et décembre : extension du télétravail, recours à des convecteurs dans une partie du poste où les agents pourraient se regrouper. Autant le dire, l'hiver s'annonce rude pour les collègues de ce site.

Mesures canicule



Sur un sujet un peu plus léger (c'est le cas de le dire), nous avons questionné la Direction sur le port du bermuda dans les services en cas de fortes chaleurs. Eh bien, messieurs, si vous aviez envisagé de montrer vos mollets musclés, ce n'est pas gagné ! La Direction estime que c'est à la DG ou au Ministère d'accorder cette autorisation, pas à la Direction locale, et elle refuse d'y voir une obstruction à une mesure d'égalité hommes-femmes...pourtant, ça y ressemble. Certains collègues ayant déjà franchi le pas, il n'est pas interdit de penser que l'autorisation viendra de la pratique et non l'inverse.

Ponts naturels 2024

Nous sommes revenus sur la note de la DG de juillet dernier qui conseille fortement aux Directions locales de ne pas accorder le pont naturel du vendredi 10 mai 2024, coïncé entre deux jours fériés et un week-end (voir notre bulletin « le Baudet déchaîné » du mois d'août) pour des raisons liées au déroulement de la campagne déclarative. Pour la Direction, la Vienne n'est pas concernée par cette consigne car la campagne déclarative se termine fin mai / début juin, ce qui laisse du temps aux usagers pour effectuer leurs démarches après le 10 mai. Donc, sauf revirement, le pont du 10 mai 2024 devrait être accordé aux agents de la Vienne. En tous les cas, FO DGFIP 86 votera pour.

Responsabilité des non comptables



Au 1^{er} janvier 2023, le changement de régime de responsabilité nous fait craindre une extension de la mise en jeu de la responsabilité devant le juge des comptes pour les cadres A non comptables, les B et les C. **Rappelons que, désormais, le juge peut prononcer des amendes qui peuvent représenter jusqu'à 6 mois de salaire.** A ce jour, aucun dispositif législatif ne protège les A, les B les C qui n'étaient pas concernés jusque-là par l'ancienne responsabilité personnelle et pécuniaire, laquelle ne s'appliquait qu'aux comptables. La Direction s'est voulue rassurante mais n'a rien de tangible à opposer à nos craintes. Donc le doute persiste et quand c'est flou,...

Télétravail

Nous avons questionné la Direction sur une mesure mise en place après le COVID qui imposait à l'époque aux télétravailleurs de **choisir un lieu de télétravail leur permettant de revenir au bureau rapidement en cas de besoin.** Cette mesure n'a pas été reprise dans le protocole national signé en 2022. La Direction en a fait aussi le constat et nous a indiqué que cette mesure pourrait peut-être revenir dans le paysage à l'occasion d'une nouvelle version du protocole.

Enfin, sur différents sujets :

1) La Direction estime que les remontées de l'observatoire interne sont un sujet national et que notre département se situant dans la moyenne des indicateurs, il n'y a pas de mesure à mettre en place localement pour répondre aux indicateurs les plus dégradés. Circulez...

2) Sur la fermeture possible des antennes de Civray et Loudun en 2026-2027, la Direction n'infirmes ni ne confirme cette hypothèse à ce stade, renvoyant la balle aux décisions politiques qui seront prises d'ici-là. Les valises sont prêtes ?

3) Le projet ROCSP (Recouvrement Optimisé des Créances du Secteur Public) est retardé sans nouveau calendrier. Rappelons que ce projet vise à mettre en place un outil de recouvrement « toutes créances publiques », appuyé sur des outils juridiques harmonisés pour le recouvrement de tout type de créance, et une vision consolidée des restes à recouvrer...avec forcément des incidences fortes en termes de réorganisation/suppression de services et notamment une montée en charge du PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé).

4) La Direction persiste à organiser des réunions catégorielles séparant les cadres A des grades supérieurs. Nous pensons que c'est une mauvaise idée. Par ailleurs, rien de tel n'est prévu pour les B et les C et la journée annuelle commune de l'ensemble des agents de la Vienne, que FO DGFIP 86 réclame depuis longtemps, n'est pas pour demain.

5) La Direction nous a indiqué la suppression à venir de 2 emplois d'IDIV classe normale et la création d'un emploi d'IP en 2024 dans le cadre de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences).

La délégation FORCE OUVRIERE

Damien PATRAC (Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers) ; Frédéric RICHARD (SGC de Poitiers extérieur – site de Neuville-de-Poitou) ; Eric LIEBUS (Mission Départementale Risques et Audit).